

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593**1^{er} août 2001****SOMMAIRE**

C.G.T.I., Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières S.A., Grevenmacher	28419	European Auto Components, S.à r.l., Luxembourg	28444
C.G.T.I., Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières S.A., Grevenmacher	28420	European Machinery S.A., Luxembourg	28446
Computer Team, S.à r.l., Luxembourg	28418	European Machinery S.A., Luxembourg	28446
Computer Team, S.à r.l., Luxembourg	28418	Evidence S.A., Luxembourg	28449
De Longhi Holding S.A., Luxembourg	28419	Eximport S.A., Esch-sur-Alzette	28449
Defa S.A., Mersch	28420	Façades Lang, S.à r.l., Grevenmacher	28448
Defa S.A., Mersch	28421	Fedi Européenne d'Investissement Holding S.A., Luxembourg	28449
Deutsche Postbank Capital Management S.A., Luxembourg-Senningerberg	28422	Fensterwerk Herzberg GmbH, Luxembourg	28449
Deutsche Postbank Fonds-Management S.A., Senningerberg	28421	FIMARE, Financière Maritime S.A., Luxembourg	28450
DH Projects, S.à r.l., Luxembourg	28425	Finameuse S.A. Holding, Luxembourg	28451
DH Projects, S.à r.l., Luxembourg	28430	Finameuse S.A. Holding, Luxembourg	28451
DH Real Estate Austria, S.à r.l., Luxembourg	28430	Finameuse S.A. Holding, Luxembourg	28451
DH Real Estate Austria, S.à r.l., Luxembourg	28432	Financière des Alpes Maritimes S.A.H., Luxembourg	28450
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28422	Fincorp Participations S.A., Luxembourg	28460
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28424	Fincorp Participations S.A., Luxembourg	28460
Diététique et Santé S.A., Luxembourg	28421	FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg	28451
Dingwall S.A., Luxembourg	28434	Forest Papeteries S.A., Luxembourg	28460
Dingwall S.A., Luxembourg	28434	Freemind Holding S.A., Luxembourg	28461
Discount Bank and Trust Company, Genève	28432	Fromagerie de Luxembourg, S.à r.l., Fentange ...	28462
Distillerie Othon Schmitt, S.à r.l., Hellange	28437	Future Dreams Holding S.A., Luxembourg	28462
Doppler GmbH, Sandweiler	28437	Galerie Koh-I-Noor, S.à r.l., Bertrange	28462
E.P.L. S.A., Luxembourg	28439	Gamma Capital S.A. Holding, Luxembourg	28446
Efelco S.A., Luxembourg	28437	Gamma Capital S.A. Holding, Luxembourg	28446
Engeco International S.A., Luxembourg	28437	Gamma Capital S.A. Holding, Luxembourg	28447
Enel Green Power Holding S.A., Luxembourg	28434	Gamma Capital S.A. Holding, Luxembourg	28447
Enel Green Power Holding S.A., Luxembourg	28436	Gemplus International S.A., Senningerberg	28457
Entente Financière S.A., Luxembourg	28438	General Export, S.à r.l.	28462
Entente Financière S.A., Luxembourg	28439	General Forest International S.A., Luxembourg ..	28461
Epilux TT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28437	General Forest International S.A., Luxembourg ..	28461
Escale Beauté, S.à r.l., Strassen	28439	Glas Art Stirn, S.à r.l., Mersch	28450
Eucudico Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28439	GR International S.A., Luxembourg	28460
Euresa Finances S.A., Luxembourg	28441	Graphic Team, S.à r.l., Lintgen	28464
Euresagest S.A., Luxembourg	28441	Green Park Holding S.A., Luxembourg	28461
Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	28440	Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A., Luxembourg	28462
Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	28440	Hutchison 3G Netherlands Investments, S.à r.l., Luxembourg	28463
Euro Silang Holding S.A., Luxembourg	28448	Hutchison 3G Netherlands Investments, S.à r.l., Luxembourg	28464
Euro V.F. Holding S.A., Luxembourg	28442		
Eurolink Financial Investors S.A., Luxembourg ...	28443		

COMPUTER TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Claude Rieth, informaticien, demeurant à L-2214 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon.

Il remet d'abord au notaire soussigné, pour être placées au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrées expédition ou copie authentique à qui de droit, les trois cessions de parts sous seing privé suivantes:

1) une cession de parts faite en faveur de Yannick Huberty, informaticien, demeurant à L-8480 Eischen, 62, cité Aischdall, datée du 23 mars 2000, de cinquante (50) parts sociales de COMPUTER TEAM, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8077 Bertrange, 259, route de Luxembourg, constituée suivant acte Paul Frieders de Luxembourg en date du 22 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 du 20 septembre 1985, modifiée suivant actes sous seing privé du 5 octobre 1988, publié au dit Mémorial, numéro 324 du 9 décembre 1988, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 22 décembre 1989, publié au dit Mémorial, numéro 300 du 28 août 1990, modifiée suivant acte Paul Frieders de Luxembourg du 6 décembre 1990, publié au dit Mémorial, numéro 193 du 23 avril 1991, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 20 janvier 1994, publié au dit Mémorial, numéro 192 du 17 mai 1994, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 19 septembre 1995, publié au dit Mémorial, numéro 613 du 2 décembre 1995, par Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et moyennant le prix de cinquante mille francs (50.000,- LUF);

2) une cession de parts faite en faveur de Claude Rieth, préqualifié, datée du 23 mars 2000, de cinquante (50) parts sociales de COMPUTER TEAM, S.à r.l., par Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et moyennant le prix de cinquante mille francs (50.000,- LUF);

3) une cession de parts faite en faveur de Claude Rieth, préqualifié, datée du 11 décembre 2000, de deux cent cinquante (250) parts sociales de COMPUTER TEAM, S.à r.l., par Yannick Huberty, préqualifié et moyennant le prix de deux cent mille francs (200.000,- LUF).

Ensuite, Claude Rieth, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Suite aux cessions de parts ci-avant désignées, il modifie l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites par Claude Rieth, informaticien, demeurant à L-2214 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon.

Ces parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.»

2) Il accepte la démission de Yannick Huberty, informaticien, demeurant à L-8480 Eischen, 62, cité Aischdall comme gérant de la Société et lui donne décharge de ses fonctions.

3) Il se nomme gérant de la Société avec pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle.

4) Il transfère le siège social de Bertrange à Luxembourg.

5) Suite à la résolution qui précède, il modifie l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

6) Il fixe l'adresse de la société à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Rieth et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 855, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 janvier 2001.

F. Molitor.

(03892/223/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

COMPUTER TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03893/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DE LONGHI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.482.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

DE LONGHI HOLDING S.A.

Signature

(03901/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

C.G.T.I., COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Laengten.
R. C. Luxembourg B 65.708.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A. en abrégé C.G.T.I. S.A. avec siège social à L-6776 Grevenmacher, 5, An den Laengten;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 65.708,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 27 juillet 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 36.460;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 27 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 515;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire André Schwachten de Luxembourg, le 18 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 17184.

Le séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Meder, comptable, demeurant à Senningerberg;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Schaefer, employée privée, demeurant à Trèves;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Monique Maller, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de dix mille six cent vingt et un francs luxembourgeois (LUF 10.621) pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- à 1.260.621,- LUF par apport en espèces de la part des actionnaires et par augmentation de la valeur nominale des actions sans la création de nouvelles actions.

2.- Conversion du capital de 1.260.621,- LUF en 31.250 EUR, en appliquant le cours de change de un EUR=40,3399 pour la conversion.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 de Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille six cent vingt et un francs luxembourgeois (LUF 10.621,-) pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- à 1.260.621,- LUF par apport en espèces de la part des actionnaires et par augmentation de la valeur nominale des actions sans la création de nouvelles actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 1.260.621,- LUF en 31.250,- EUR en utilisant le cours de change officiel de un EUR=40,3399 pour la conversion.

Troisième et dernière résolution

Suite aux précédentes résolutions le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250,-) actions d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Meder, Schaefer, Maller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2000, vol. 855, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 janvier 2001.

C. Doerner.

(03890/209/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

C.G.T.I., COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Laengten.

R. C. Luxembourg B 65.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(03891/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DEFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme DEFA S.A., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 523 du 8 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Hamiiville, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerk de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Maurice Elz, commerçant, demeurant à Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social et modifications des conditions de transfert, avec modification subséquente de la deuxième phrase et du troisième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bridel à L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

En conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mersch.»

L'assemblée décide également de modifier les conditions de transfert du siège social, en supprimant le troisième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour le remplacer par les suivants:

«Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ vingt-huit mille (28.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: N. Arend, M. Elz, C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2000, vol. 416, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2001.

U. Tholl.

(03899/232/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DEFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

Statuts coordonnés suivant acte du 18 décembre 2000, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(03900/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DEUTSCHE POSTBANK FONDS-MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsrats vom 10. Oktober 2000 betreffend Bestellung von Herrn Loukas Rizos, geschäftsansässig Friederich Elbert-Allee 114-126, D-53113 Bonn, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Herrn Klaus-Dieter Fröhlich zum Administrateur-Délégué

(...)

Der durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 28. September 2000 konstituierte Verwaltungsrat wählt Herrn Loukas Rizos zum Vorsitzenden und Herrn Volker Mai zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Herr Klaus-Dieter Fröhlich wird mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und deren Vertretung beauftragt. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterzeichnung durch Herrn Fröhlich rechtswirksam verpflichtet.

Für die Richtigkeit des Protokollauszugs

DEUTSCHE POSTBANK FONDS-MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03904/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DIETETIQUE ET SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.111.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2000

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03912/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Luxemburg-Senningerberg, 2, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 44.836.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 2000

(…)

Erster Beschluss

Die Versammlung bestätigt die am 15. September 2000 durch die Geschäftsleitung gemäss Artikel 1 Absatz 2 des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 über die Umrechnung des Kapitals von Handelsgesellschaften in Euro vorgenommene Umstellung des Gesellschaftskapitals auf Euro. Gemäß amtlichem Umrechnungskurs von 1,95583 zu 1 ergibt sich nach Umstellung ein Gesellschaftskapital in Höhe von Euro einhundertdreifundfünfzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsfundfünfzig Cent (153.387,56).

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt weiterhin die von der Geschäftsleitung am selben Tag beschlossene Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eintausendsechshundertzwölf Euro vierundvierzig Cent (EUR 1.612,44) durch Umwandlung von freien Rücklagen. Das Gesellschaftskapital beläuft sich damit auf einhundertfünfundfünfzigtausend Euro (EUR 155.000,-).

Dritter Beschluss

Die Versammlung bestätigt die von der Geschäftsleitung am selben Tag beschlossene Umwandlung der bestehenden Namensaktien im Nominalwert von 100,- DM in nennwertlose Stückaktien.

Veierter Beschluss

Artikel 5 der Satzung wird an die beschlossene Währungsänderung mit Kapitalerhöhung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfundfünfzigtausend Euro (EUR 155.000,-) und ist in dreitausend (3.000) Aktien ohne Nominalwert eingeteilt;...»

Für die Richtigkeit des Protokollauszugs

DEUTSCHE POSTBANK ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03903/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.957.

In the year two thousand, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed drawn up and enacted on March 17th, 2000, inscribed on April 4, 2000 at trade register Luxembourg section B number 74.957, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 497 of July 13, 2000, and whose articles of association have been once amended by deed enacted on July 4, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 3,371 (three thousand three hundred and seventy-one) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,832,575.- (one million eight hundred thirty-two thousand five hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 84,275.- (eighty-four thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 1,916,850.- (one million nine hundred sixteen million eight hundred and fifty Euros) by the issue of 73,303 (seventy-three thousand three hundred and three) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by contribution in cash.

2. - Amendment of article 8 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporation capital by an amount of EUR 1,832,575.- (one million eight hundred thirty-two thousand five hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 84,275.- (eighty-four thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 1,916,850.- (one million nine hundred sixteen million eight hundred and fifty Euros) by the issue of 73,303 (seventy-three thousand three hundred and three) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 73,303 (seventy-three thousand three hundred and three) new shares all the current shareholders, as follows:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, for	48,779 shares
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, for	8,123 shares
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, for	5,918 shares
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, for	8,703 shares
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, for	1,780 shares
Total:	73,303 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 73,303 (seventy-three thousand three hundred and three) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,832,575.- (one million eight hundred thirty-two thousand five hundred and seventy-five Euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article eight of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,916,850.- (one million nine hundred sixteen million eight hundred and fifty Euros), represented by 76,674 (seventy-six thousand six hundred and seventy-four) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and forty thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite le 4 avril 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.957, constituée suivant acte reçu le 17 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 13 juillet 2000 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 3.371 (trois mille trois cent soixante et onze) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.832.575,- (un million huit cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 84.275,- (quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze Euros) à EUR 1.916.850,- (un million neuf cent seize mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 73.303 (soixante-treize mille trois cent trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, par apport en numéraire.

2. - Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.832.575,- (un million huit cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 84.275,- (quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-quinze Euros) à EUR 1.916.850,- (un million neuf cent seize mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 73.303 (soixante-treize mille trois cent trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 73.303 (soixante-treize mille trois cent trois) parts sociales nouvelles:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, pour	48.779 actions
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, pour	8.123 actions
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, pour	5.918 actions
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, pour	8.703 actions
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, pour	1.780 actions
Total:	73.303 actions

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire les 73.303 (soixante-treize mille trois cent trois) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.832.575,- (un million huit cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.916.850,- (un million neuf cent seize mille huit cent cinquante Euros), divisé en 76.674 (soixante-seize mille six cent soixante-quatorze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 127S, fol. 48, case 2. – Reçu 739.259 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

J. Elvinger.

(03909/211/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.957.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(03910/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DH PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.692.

In the year two thousand, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DH PROJECTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscribed on January 26, 2000 at the trade register office in Luxembourg at section B under number 73.692, incorporated by deed enacted on December 31, 1999, published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of March 28, 2000 and which articles of association have been amended by deed of the 4th April 2000 published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 590 of August 18, 2000 and by deed of the 7th of April 2000 published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 587 of August 17, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,719,388 (one million seven hundred nineteen thousand three hundred and eighty-eight) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the nominal value of the shares in order to fix it at 24.- EUR each.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 7,500,000.- (seven million and five hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 171,938,800.- (one hundred seventy-one million nine hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euros) to EUR 179,438,800.- (one hundred seventy-nine million four hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euros) by the issue of 300,000 (three hundred thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five) each.

3.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED and OFFICERS NOMINEES LIMITED.

4.- Acceptation by the managers of DH PROJECTS, S.à r.l.

5.- Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

The partner decides to fix the nominal value of the shares at EUR 25.- each.

Second resolution

The partner decides to increase the issued share capital by EUR 7,500,000.- (seven million and five hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 171,938,800.- (one hundred seventy-one million nine hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euros) to EUR 179,438,800.- (one hundred seventy-nine million four hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euros) by the issue of 300,000 (three hundred thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, amounting to EUR 1,249,869.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, amounting to EUR 144,087.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, amounting to EUR 2,498,377.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, amounting to EUR 543,535.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, amounting to EUR 158,619.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, amounting to EUR 353,199.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, amounting to EUR 242,227.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, amounting to EUR 43,614.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, amounting to EUR 164,108.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, amounting to EUR 199,894.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, amounting to EUR 336,916.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, amounting to EUR 334,451.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, amounting to EUR

337,861.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, amounting to EUR 315,261.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, amounting to EUR 314,866.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, amounting to EUR 41,060.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, amounting to EUR 4,995.-, OFFICERS NOMINEES LIMITED, amounting to EUR 217,061.-.

Third resolution

The partner accepts the subscription of all the 300,000 (three hundred thousand) new shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers

- 1) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 49,995 shares;
- 2) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 5,763 shares;
- 3) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 99,935 shares;
- 4) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 21,741 shares;
- 5) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 6,345 shares;
- 6) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 14,128 shares;
- 7) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 9,689 shares;
- 8) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,745 shares;
- 9) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 6,564 shares;
- 10) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 7,996 shares;
- 11) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 13,477 shares;
- 12) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 13,378 shares;
- 13) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 13,514 shares;
- 14) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 12,611 shares;
- 15) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 12,595 shares;
- 16) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,642 shares;
- 17) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 200 shares.

Co-Investor Subscriber

OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 8,682 shares.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the 18 (eighteen) afore named companies, here represented by Mr Patrick van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the 300,000 (three hundred thousand) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of their its claims existing against the Company DH PROJECT, S.à r.l., and in favour of DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, amounting to EUR 1,249,869.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, amounting to EUR 144,087.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, amounting to EUR 2,498,377.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, amounting to EUR 543,535.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, amounting to EUR 158,619.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, amounting to EUR 353,199.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, amounting to EUR 242,227.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, amounting to EUR 43,614.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, amounting to EUR 164,108.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, amounting to EUR 199,894.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, amounting to EUR 336,916.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, amounting to EUR 334,451.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, amounting to EUR 337,861.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, amounting to EUR 315,261.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, amounting to EUR 314,866.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, amounting to EUR 41,060.-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, amounting to EUR 4,995.-, OFFICERS NOMINEES LIMITED, amounting to EUR 217,061.-, the claim being waived up to EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand Euros).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the manager of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscribers.

Manager's intervention

Thereupon intervene the current managers of DH PROJECTS, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partner decides to amend the article six of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 179,438,800.- (one hundred seventy-nine million four hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euros), represented by 7,177,552 (seven million one hundred seventy-seven thousand five hundred and fifty-two) shares of EUR 25.- (twenty five Euros) each.»

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution amounting to EUR 7,500,000.- (seven million and five hundred thousand Euros) is evaluated at LUF 302,549,250.- (three hundred two million five hundred forty-nine thousand two hundred and fifty Luxembourg francs.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three million and two hundred thousand Luxembourg francs (LUF 3,200,000.-).

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH PROJECTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite le 26 janvier 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 73.692, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 28 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés par actes du 4 avril 2000 publié au Mémorial C, numéro 590 du 18 août 2000 et par acte du 7 avril 2000 publié au Mémorial C, numéro 587 du 17 août 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.719.388 (un million sept cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales de EUR 100.- (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la valeur nominale des parts sociales pour la fixer à EUR 25,- chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 171.938.800,- (cent soixante et onze millions neuf cent trente-huit mille huit cents Euros) à EUR 179.438.800,- (cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente-huit mille huit cents

Euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération intégrale de toutes les actions nouvelles par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED et OFFICERS NOMINEES LIMITED.

4.- Acceptation par les gérants de DH PROJECTS, S.à r.l.

5.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales pour la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 171.938.800,- (cent soixante et onze millions neuf cent trente-huit mille huit cents Euros) à EUR 179.438.800,- (cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente-huit mille huit cents Euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, s'élevant à EUR 1.249.869,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, s'élevant à EUR 144.087,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, s'élevant à EUR 2.498.377,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, s'élevant à EUR 543.535,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, s'élevant à EUR 158.619,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, s'élevant à EUR 353.199,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, s'élevant à EUR 242.227,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, s'élevant à EUR 43.614,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, s'élevant à EUR 164.108,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, s'élevant à EUR 199.894,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, s'élevant à EUR 336.916,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, s'élevant à EUR 334.451,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, s'élevant à EUR 337.861,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, s'élevant à EUR 315.261,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, s'élevant à EUR 314.866, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, s'élevant à EUR 41.060,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, s'élevant à EUR 4.995,-, et OFFICERS NOMINEES LIMITED, s'élevant à EUR 217.061,-.

Troisième résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de s'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles.

Souscripteurs Limited Partnerships

- 1) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 49.995 parts sociales;
- 2) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 5.763 parts sociales;
- 3) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 99.935 parts sociales;
- 4) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 21.741 parts sociales;
- 5) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 6.345 parts sociales;
- 6) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 14.128 parts sociales;
- 7) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 9.689 parts sociales;
- 8) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 1.745 parts sociales;
- 9) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 6.564 parts sociales;
- 10) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 7.996 parts sociales;
- 11) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 13.477 parts sociales;

12) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 13.378 parts sociales;

13) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 13.514 parts sociales;

14) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 12.611 parts sociales;

15) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 12.595 parts sociales;

16) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 1.642 parts sociales;

17) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 200 parts sociales.

Souscripteur Co-Investisseur

OFFICERS NOMINEES LIMITED, Time Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, à raison de 8.682 parts sociales.

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes les 18 (dix-huit) sociétés prédésignées, ici représenté par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquelles, par leur représentant susnommé, a déclaré souscrire les 300.000 (trois cent mille) part sociales nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à leur profit et à charge de la société DH PROJECT, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence des montants suivants: DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, pour EUR 1.249.869,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, pour EUR 144.087,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, pour EUR 2.498.377,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, pour EUR 543.535,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, pour EUR 158.619,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, pour EUR 353.199,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, pour EUR 242.227,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, pour EUR 43.614,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, pour EUR 164.108,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, pour EUR 199.894,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, pour EUR 336.916,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, pour EUR 334.451,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, pour EUR 337.861,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, pour EUR 315.261,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, pour EUR 314.866,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, pour EUR 41.060,-, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, pour EUR 4.995,-, et OFFICERS NOMINEES LIMITED pour EUR 217.061.

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par les souscripteurs.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la société DH PROJECTS, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évolution, sur les renonciations à créances effectuées, et confirment la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 179.438.800,- (cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente-huit mille huit cents Euros), divisé en 7.177.552 (sept millions cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-deux) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité, s'élevant à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros) est estimé à LUF 302.549.250,- (trois cent deux millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois millions deux cent mille francs luxembourgeois.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés à d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 127S, fol. 60, case 4. – Reçu 3.025.493 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

J. Elvinger.

(03905/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DH PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.692.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(03906/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.929.

In the year two thousand, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed drawn up and enacted on November 17th, 2000, inscribed on December 1st, 2000 at trade register Luxembourg section B number 78.929, in progress of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 54,575.- (fifty-four thousand five hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 67,075.- (sixty-seven thousand and seventy-five Euros) by the issue of 2,183 (two thousand one hundred and eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by contribution in cash.

2. - Amendment of article 8 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporation capital by an amount of EUR 54,575.- (fifty-four thousand five hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 67,075.- (sixty-seven thousand and seventy-five Euros) by the issue of 2,183 (two thousand one hundred and eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

It is decided to admit the current sole shareholder to the subscription of the 2,183 (two thousand one hundred and eighty-three) new shares, to know the Luxembourg company DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Patrick van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 2,183 (two thousand one hundred and eighty-three) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 54,575.- (fifty-four thousand five hundred and seventy-five Euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article eight of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 67,075.- (sixty-seven thousand and seventy-five Euros), represented by 2,683 (two thousand six hundred and eighty-three) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty-five thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite le 1^{er} décembre 2000 au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.929, constituée suivant acte reçu le 17 novembre 2000, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 54.575,- (cinquante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 67.075,- (soixante-sept mille soixante-quinze Euros) par l'émission de 2.183 (deux mille cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, par apport en numéraire.

2. - Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 54.575,- (cinquante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 67.075,- (soixante-sept mille soixante-quinze Euros) par l'émission de 2.183 (deux mille cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique actuel à la souscription des 2.183 (deux mille cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles, à savoir la société luxembourgeoise DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire les 2.183 (deux mille cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 54.575,- (cinquante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 67.075,- (soixante-sept mille soixante-quinze Euros), divisé en 2.683 (deux mille six cent quatre-vingt-trois) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 127S, fol. 48, case 1. – Reçu 22.016 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

J. Elvinger.

(03907/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.929.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(03908/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY.

Siège social: CH-1204 Genève, 3, quai de l'île.

Succursale de Luxembourg: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.310.

EXTRAIT

* Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 20 avril 1999 au siège de la société que le nombre des administrateurs a été porté à neuf et que Maître Philippe Grumbach, demeurant à Genève, a été nommé membre au Conseil d'Administration.

* Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 22 juin 1999 au siège de la société, que suite au décès de Monsieur Raphaël Recanati, Président du Conseil, Monsieur Oudi Recanati est nommé Président. Monsieur Léon Recanati est nommé Vice-Président.

* Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 23 juin 1999 mai au siège de la société que le nombre des administrateurs a été porté à dix et que Monsieur Michael Recanati, demeurant à New-York (USA) a été nommé membre du Conseil d'administration.

A la date du 23 juin 1999, le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Recanati Oudi, demeurant à Tel-Aviv (Israël), Président
- M. Nicolazzi René, demeurant à Genève (CH), Vice-Président et Secrétaire
- M. Recanati Léon, demeurant à Tel-Aviv (Israël), Vice-Président
- M. Grumbach Philippe A, demeurant à Genève (CH)
- M. Hyman Morton P, demeurant à New-York (USA)
- M. Lendi Richard A, demeurant à Genève (CH)
- M. Modoux Gérard, demeurant à Genève (CH)
- M. Moser François, demeurant à Genève (CH)
- M. Nordmann Claude, demeurant à Berne (CH)
- M. Recanati Michael, demeurant à New-York (USA)

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

* Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 22 septembre 1999 au siège de la société, que Monsieur Morton P. Hyman est nommé troisième Vice-Président.

Liste des signatures autorisées mise à jour en date du 1^{er} janvier 2001

La succursale de Luxembourg est engagée par la signature collective à deux exercée par les administrateurs, les membres de la direction générale et les personnes habilitées à signer pour la succursale (directeurs, sous-directeurs, fondés de pouvoir principaux, fondés de pouvoirs et mandataires commerciaux; ces derniers ne sont toutefois pas autorisés à signer conjointement entre eux).

Conseil d'Administration

- M. Recanati Oudi, demeurant à Tel-Aviv (Israël), Président
- M. Nicolazzi René, demeurant à Genève (CH), Vice-Président et Secrétaire
- M. Recanati Léon, demeurant à Tel-Aviv (Israël), Vice-Président
- M. Hyman Morton P., demeurant à New-York (USA), Vice-Président
- M. Grumbach Philippe A., demeurant à Genève (CH)
- M. Lendi Richard A, demeurant à Genève (CH)
- M. Modoux Gérard, demeurant à Genève (CH)
- M. Moser François, demeurant à Genève (CH)
- M. Nordmann Claude, demeurant à Berne (CH)
- M. Recanati Michael, demeurant à New-York (USA)

Membres de la direction générale habilités à signer pour le siège central et toutes les succursales

M. Assaraf Joseph, Directeur Général
 M. Benzeno Jacques, Directeur Général Adjoint
 M. Charrey Jean-François, Directeur Général Adjoint
 M. Klein Henri, Directeur Général Adjoint

Succursale de Luxembourg

<i>Directeur:</i>	M. Rozencwajg Elo
<i>Sous-Directeurs:</i>	M. Labranche André M. Nervi Jean-Paul M. Silori Tony M. Stilmant Eric M. Weinberg Frédéric
<i>Fondés de Pouvoir Principaux:</i>	M. Belviso Giannicola Mlle Mockel Marie-Paule M. Thomas Philippe
<i>Fondés de Pouvoir:</i>	M. Grosjean Denis Mme Jacob Sabine M. Pouleur Michel Mlle Steiper Elke M. Thill Jean-Louis M. Valori Alberto Mlle Waltregny Vérane
<i>Mandataires Commerciaux:</i> (ne sont pas autorisés à signer conjointement entre eux)	M. Ben Ami Salomon Mme Cenne Isabelle Mme Cortolezzis Consi Mme Henriche Dina Mlle Liebisch Corinne Mme Marchal Claude M. Saura Andrea M. Schalik Jean-Pierre M. Schweitzer Romain M. Sidoun Jacques M. Stricher Luc M. Thilmany Guy M. Torres Antonio Mme Wolff Nathalie

La présente publication remplace toute publication antérieure.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

DISCOUNT BANK AND TRUST COMPANY

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03915/000/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DINGWALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.836.892,- LUF

Signature.

(03914/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DINGWALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 60.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 21, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.488.786,- LUF

Signature.

(03913/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ENEL GREEN POWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 78.987.

In the year two thousand, on the eleventh of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ENEL GREEN POWER HOLDING S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, incorporated by notarial deed on the seventeenth of November 2000, not yet published, R. C. Luxembourg Section B number 78.987.

The meeting is chaired by Mr Michel Jimenez-Lunz, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the corporation, presently fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of thirty-nine million nine hundred fifty thousand Euros (EUR 39,950,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) to forty million Euros (EUR 40,000,000.-) by the issue of three million nine hundred ninety-five thousand (3,995,000) new shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

2. Agreement by the existing shareholders to the subscription of all new shares by ERGA S.p.A. having its registered office at Via Andrea Pisano 120 - 50122 Pisa, Italy.

3. Subscription and full payment of all new shares.

4. Amendment of article five, first paragraph of the corporation's articles of incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at forty million Euros (EUR 40,000,000.-) represented by four million (4,000,000) shares of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of thirty-nine million nine hundred fifty thousand Euros (EUR 39,950,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) to forty million Euros (EUR 40,000,000.-) by the issue of three million nine hundred ninety-five thousand (3,995,000) new shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of all new shares by ERGA S.p.A., prenamed.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon ERGA S.p.A., prenamed, declared to subscribe to all new shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of thirty-nine million nine hundred fifty thousand Euros (EUR 39,950,000.-).

The amount of thirty-nine million nine hundred fifty thousand Euros (EUR 39,950,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five, first paragraph of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at forty million Euros (EUR 40,000,000.-) represented by four million (4,000,000) shares of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.»

Estimate

For the purposes of registration, the increase of capital is valued at one billion six hundred eleven million five hundred seventy-nine thousand five Luxembourg francs (LUF 1,611,579,005.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately sixteen million five hundred fifty thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, christian names, civil statuts and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENEL GREEN POWER HOLDING S.A., ayant son siège social à 16, rue de Nassau, L-2213, constituée suivant acte reçu en date du dix-sept novembre 2000, non encore publié, R. C. Luxembourg Section B numéro 78.987.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Jimenez-Lunz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente-neuf millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 39.950.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à quarante millions d'Euros (EUR 40.000.000,-) par la création et l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille (3.995.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

2. Approbation par les actionnaires actuels de la souscription de toutes les actions nouvelles par ERGA S.p.A. avec siège social à Via Andrea Pisano 120 - 50122 Pise, Italie.

3. Souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles actions.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante millions d'Euros (EUR 40.000.000,-), représenté par quatre millions (4.000.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 39.950.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à quarante millions d'Euros (EUR 40.000.000,-) par la création et l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille (3.995.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les actions nouvelles par ERGA S.p.A., prénommée.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

ERGA S.p.A., prénommée, déclare souscrire à toutes les nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide de trente-neuf millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 39.950.000,-).

Un montant de trente-neuf millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 39.950.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante millions d'Euros (EUR 40.000.000,-), représenté par quatre millions (4.000.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un milliard six cent onze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq francs luxembourgeois (LUF 1.611.579.005,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de seize million cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Jimenez-Lunz, H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 127S, fol. 42, case 12. – Reçu 16.115.790 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

J. Elvinger.

(03921/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ENEL GREEN POWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 78.987.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(03922/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DISTILLERIE OTHON SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 44, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 23.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03916/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

DOPPLER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 24.829.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03917/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EFELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.
R. C. Luxembourg B 19.393.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001

R. Thill.

(03920/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ENGECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 74.205.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour la conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03923/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EPILUX TT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 42.263.

Le siège social a été transféré de L-1470 Luxembourg, 66-68, route d'Esch, à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour EPILUX TT LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03926/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ENTENTE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.448..

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ENTENTE FINANCIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R. C. Luxembourg, sous le numéro B 70.448,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de ladite société dans une délibération du 22 décembre 2000,

laquelle délibération restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société anonyme ENTENTE FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.448, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 13 septembre 1999.

2) L'article 5 alinéas 4 et suivants de l'acte constitutif de la société du 25 juin 1999 stipule:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juin 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de prime d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations avec bons de souscription ou convertible, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.»

3) En vertu des alinéas précités de l'article 5, le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 22 décembre 2000, a procédé à la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital à concurrence de sept cent mille euros (700.000,- EUR), dans le cadre du capital autorisé, pour porter le capital social de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à neuf cent mille euros (900.000,- EUR), par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, après avoir reçu les renoncations de deux des trois actionnaires existants à leurs droits de souscriptions préférentiels des nouvelles actions.

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Ensuite Monsieur John Seil, prénommé, ès qualité qu'il agit, déclare que toutes les sept mille (7.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par l'actionnaire existant, le BANQUE IPPA & ASSOCIES, avec siège social à Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, et que les sept mille (7.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de la BANQUE IPPA & ASSOCIES.

Il a été justifié au notaire instrumentaire que la somme de sept cent mille euros (700.000,- EUR), représentant l'augmentation de capital a été intégralement payée en espèces et mise à la disposition de la société.

4) A la suite de cette augmentation de capital l'article cinq (5), alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900.000,- EUR) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais et estimation de l'augmentation de capital

Le comparant déclare que les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à environ trois cent soixante-huit mille (368.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital qui précède est évaluée à vingt-huit millions deux cent trente-sept mille neuf cent trente (28.237.930,- LUF) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2000, vol. 509, fol 98, case 1. – Reçu 282.379 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 janvier 2001.

J. Gloden.

(03924/213/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ENTENTE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C. Luxembourg B 70.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(03925/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

E.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.947.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 29 décembre 2000, le siège social de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2001, du 77, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03927/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

ESCALE BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8088 Strassen, 130, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.452.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 janvier 2001 .

Signature.

(03928/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.769.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour la société

Signature

(03929/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.580.

L'an deux mille, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de société anonyme EURINVEST PARTNERS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.580, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 434 du 6 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 février 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 450 du 27 juin 2000.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Catherine De Waele, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour :

1.- Modification de l'article 4 des statuts en vue de tenir compte de l'extension des activités de la société à la distribution de parts d'OPC sans réaliser ni accepter de paiements au sens de l'article 24D de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin de tenir compte de l'extension des activités de la société à la distribution de parts d'OPC sans réaliser ni accepter de paiements au sens de l'article 24D de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

En conséquence, un nouvel alinéa est à rajouter à la fin de l'article 4 des statuts conçu comme suit:

«La société est également habilitée à distribuer des parts d'OPC au sens de l'article 24D de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier sans toutefois réaliser ni accepter de paiements».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. de Waele, N. Weyrich, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

F. Baden.

(03932/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(03933/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EURESAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 50.052.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme EURESA FINANCES S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 470 du 19 novembre 1994, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 48.334,

ici représentée par

Maître Jean Brucher, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2000.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme EURESAGEST S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, a été constituée par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 216 du 18 mai 1995, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.052.

- Que le capital social de ladite société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

- Qu'en tant actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que l'actionnaire unique déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit.

- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et règlera également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société dissoute, à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

- Que les actions au porteur ont été annulées en présence du notaire instrumentaire.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brucher, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2000, vol. 864, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001.

B. Moutrier.

(03931/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EURESA FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme EURESA HOLDING S.A. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo, constituée par acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 404 du 30 octobre 1990.

Les statuts ont été modifiés par actes de:

- Maître Henri Beck, prénommé, en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 437 du 7 novembre 1994 ;

- Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 622 du 7 novembre 1997,

- Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 715 du 2 octobre 1998. Et en dernier lieu par acte de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 25 septembre 2000, en voie de publication. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B...

ici représentée par

Maître Jean Brucher, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2000.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme EURESA FINANCES S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 470 du 19 novembre 1994, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 48.334.

- Que le capital social de ladite société est fixé à trois millions de francs (LUF 3.000.000,-), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

- Qu'en tant actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que l'actionnaire unique déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit.

- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société dissoute, à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

- Que les actions au porteur ont été annulées en présence du notaire instrumentaire.

Pour les dépôt et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brucher, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2000, vol. 864, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001.

B. Moutrier.

(03930/272/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EURO V.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 59.808.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 1999 que:

la société de droit des Iles Vierges Britanniques CORAL MANAGEMENT COMPANY LTD, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2002, en remplacement de l'ancien.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03939/304/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EUROLINK FINANCIAL INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.609.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FORRESTAL INVESTMENTS S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, with registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama, Republic of Panama, represented by Mr Johan Dejans, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Athens on December 20th, 2000 and in Luxembourg on December 27th 2000.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company EUROLINK FINANCIAL INVESTORS S.A. («the Company»), with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Henri Beck, residing in Echternach, dated July 27th, 1998, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés n° 743, dated Octobre 14th, 1998.

The Company is registered with the company register at the District Court of Luxembourg-City under the number B 65.609.

2. That the issued share capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs), each share having been entirely paid in.

3. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, FORRESTAL INVESTMENTS S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That FORRESTAL INVESTMENTS S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company EUROLINK FINANCIAL INVESTORS S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen FORRESTAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, P.O. Box 8807, Panama (République du Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 20 décembre 2000 et à Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme EUROLINK FINANCIAL INVESTORS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach le 27 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 743 du 14 octobre 1998. La Société est inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 65.609.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.

3. Que la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, la société FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que FORRESTAL INVESTMENTS S.A. déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société EUROLINK FINANCIAL INVESTORS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Dejans, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2000, vol. 464, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2001.

A. Lentz.

(03934/221/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.647.

In the year two thousand, on the fifteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED (formerly NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED), having its registered office at 101 Finsbury Pavement, London EC2M 3 UR, United Kingdom, by virtue of a proxy given in London, on November 21, 2000, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state:

1) That BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, is the sole participant of EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., a unipersonal «société à responsabilité limitée», with registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg B 61.647, incorporated by deed of the undersigned notary on 7th November 1997, published in the Mémorial C, number 100 of February 16, 1998 and that the articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on November 12, 1997, published in the Mémorial C, number 121 of February 26, 1998.

2) That the capital of the company is fixed at two billion five hundred million Italian Lira (2,500,000,000.- ITL) divided into twenty-five thousand (25,000) ordinary parts A of fifty thousand Italian Lira (50,000.- ITL) each and into twenty-five thousand (25,000) cumulative preference parts B of fifty thousand Italian Lira (50,000.- ITL) each, fully paid in and that in addition to the capital, issuance premiums for a total amount of seven billion Italian Lira (7,000,000,000.- ITL) have been paid to the company on cumulative preference parts B.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to dissolve and to put the company into liquidation.

Second resolution

The sole participant resolves to fix the number of liquidators at two and to appoint Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg and Mr Anthony Patrick Halligan, finance director, residing in London, as liquidators of the company.

Third resolution

The sole participant resolves to determine the powers of the liquidators as follows:

- the liquidators shall have the broadest powers to carry out their mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- the liquidators shall only have the power to act, in all circumstances, under their joint signatures;
- there shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory;
- they may, under their own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determine and for the period they fix.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED (anc. NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED), ayant son siège social à 101 Finsbury Pavement, Londres, EC2M 3UR, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 21 novembre 2000, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUTO COMPONENTS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.647, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 100 du 16 février 1998 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 121 du 26 février 1998.

2) Que le capital social de la société est fixé à deux milliards cinq cent millions de Lires italiennes (2.500.000.000,- ITL) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires A ayant chacune une valeur nominale de cinquante mille Lires italiennes (50.000,- ITL) et en vingt-cinq mille (25.000) parts cumulatives préférentielles B ayant chacune une valeur nominale de cinquante mille Lires italiennes (50.000,- ITL), intégralement libérées et qu'en plus du capital social, des primes d'émission pour un montant total de sept milliards de Lires italiennes (7.000.000.000,- ITL) ont été payées à la société sur les parts cumulatives préférentielles B.

3) Ces faits exposés, l'associé prémentionné, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des liquidateurs à deux et de nommer Messieurs Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg et Anthony Patrick Halligan, directeur financier, demeurant à Londres, comme liquidateurs de la société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de leur mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;
- les liquidateurs ont uniquement le pouvoir d'agir, en toutes circonstances, par leur signature conjointe;
- les liquidateurs ne sont pas obligés de dresser inventaire;
- ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'ils détermineront et pour la période qu'ils fixeront.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

P. Frieders.

(03935/212/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EUROPEAN MACHINERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Report à nouveau: (11.656,91 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03937/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EUROPEAN MACHINERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Report à nouveau: (9.442,03 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03936/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.014.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour la société

Signature

(03960/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.014.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour la société

Signature

(03961/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 1999

A la demande de l'actionnaire AG 1824 S.A. qui possède plus que le cinquième du capital social, conformément à l'article 67-5 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives sur les sociétés commerciales, le Président décide de postposer l'assemblée générale à quatre semaines.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03962/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juillet 1999

L'assemblée générale, à l'unanimité, nomme comme administrateur, pour l'exercice 1999 avec effet au 1^{er} janvier 1999:

M. Jozef De Mey, domicilié à B-9051 Sint Denijs-Westrem, Jeroom Duquesnoyalaan 6,

M. Victor De Maeyer, domicilié à B-9688 Maarkedal, Ganzenberg 6,

M. Alain Devos, domicilié à B-1150 Bruxelles, 32, avenue de l'Horizon,

M. Jean-Paul Gruslin, domicilié à B-1180 Bruxelles, 74, avenue Kamerdel,

M. Michel Mathieu, domicilié à B-3300 Tienen, Hoegaardenstraat 48,

M. Jean-Marie Moreels, domicilié à B-1180 Bruxelles, 29A, avenue Napoléon.

Tous acceptent ce mandat.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale, à l'unanimité, nomme comme commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg qui accepte. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03963/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GAMMA CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 1999

Le Président donne lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de Monsieur Jean-Marie Moreels datée du 17 septembre 1999.

Au nom de l'assemblée le Président rend hommage à Monsieur Jean-Marie Moreels pour ses activités au sein de la société.

L'assemblée générale, à l'unanimité et sur proposition de l'actionnaire principal, nomme Monsieur Carl Dierckx, domicilié à Lerrekensstraat, 14, B-2220 Heist-op-den-Berg, comme administrateur à partir de ce jour afin de terminer le mandat de Monsieur Jean-Marie Moreels.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03964/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EURO SILANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001

EURO SILANG HOLDING S.A.

Signature

(03938/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FAÇADES LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.
R. C. Luxembourg B 53.211.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Lang, maître-plafonneur-façadier, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck,
- 2) Monsieur Aloyse Lang, plafonneur-façadier, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin.

Lesquelles comparants ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FACADES LANG S.à r.l., avec siège social à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 53.211, constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 13 décembre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 17 février 1996.

Que le capital social de la société était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille (1.000,-) francs chacune.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée FACADES LANG S.à r.l., et représentant l'intégralité du capital social, déclarent s'être réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution**Dissolution*

Les associés ont décidé de commun accord que la société à responsabilité limitée FACADES LANG S.à r.l., établie et ayant son siège social à Grevenmacher, prénommée, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

*Deuxième résolution**Nomination d'un liquidateur*

L'assemblée décide de nommer un liquidateur.

Elle appelle à ces fonctions Monsieur Nico Lang, maître-plafonneur-façadier, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

*Troisième résolution**Pouvoirs*

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148 bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Il est dispensé de faire inventaire et pourra s'en référer aux livres et écritures de la société.

Il peut substituer tous tiers dans ses pouvoirs mais seulement pour des objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale du liquidateur tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par le liquidateur; il n'aura pas à justifier vis-à-vis des tiers de ses pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Lang, A. Lang, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2001, vol. 509, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 janvier 2001.

J. Gloden.

(03943/213/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EVIDENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.151.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2001, vol. 318, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EVIDENCE S.A.

Signature

(03940/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

EXIMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 28.136.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2000 a décidé le suivant:

- M. Patrice Rosati est révoqué avec effet immédiat comme administrateur de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- Est nommé nouveau administrateur en remplacement de M. Patrice Rosati, M. Romain Thilmany, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

- Le siège de la société est transféré au 3, rue C.M. Spoo à L-4323 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EXIMPORT S.A.

J. Schleich

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03942/664/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FEDI EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2001

La démission de Madame Elisabetta Pinto, commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange/Haut.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FEDI EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03944/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FENSTERWERK HERZBERG GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 50.920.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03945/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FIMARE, FINANCIERE MARITIME S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 54.576.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 novembre 2000 que M. André Wilwert, liquidateur, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 novembre 2000 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 août 2000 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour FIMARE, FINANCE MARITIME S.A. (en liquidation)

A. Wilwert

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03946/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FINANCIERE DES ALPES MARITIMES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.457.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2000 que:

- le siège social de la société a été fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- M. Marco Lippmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à Via Tesserete 67, CH-6942 Savosa-Lugano, et M. Gérard Muller, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Jean Hoffman et de Mme Simonetta Santini, démissionnaires.

- M. Sandro Beretta-Piccoli, économiste, demeurant à CH-Sorengo, a été réélu à son poste d'administrateur-délégué pour un nouveau terme de six ans.

- la société SOFINANZ S.A. avec siège social à Via delle Scuole 5, CH-6906 Lugano-Cassarate, a été réélue au poste de commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03950/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GLAS ART STIRN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux.
R. C. Luxembourg B 61.176.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1999, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1999, enregistrés à Mersch, le 19 décembre 2000, vol. 126, fol. 47, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2000.

P. Stirn

Gérant

(03969/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FINAMEUSE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du Notaire Edmond Reiffers à Luxembourg, le 26 mai 1937, prorogée le 20 décembre 1966 (Mémorial n° 10 du 25 janvier 1967), prorogée le 12 décembre 1996 suivant acte du Notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

(03947/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FINAMEUSE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du Notaire Edmond Reiffers à Luxembourg, le 26 mai 1937, prorogée le 20 décembre 1966 (Mémorial n° 10 du 25 janvier 1967), prorogée le 12 décembre 1996 suivant acte du Notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

(03948/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FINAMEUSE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du Notaire Edmond Reiffers à Luxembourg, le 26 mai 1937, prorogée le 20 décembre 1966 (Mémorial n° 10 du 25 janvier 1967), prorogée le 12 décembre 1996 suivant acte du Notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

(03949/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.385.

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of FL SELENIA, S.à r.l., (previously VISHIO, S.à r.l.), a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed on February 14, 2000, inscribed at trade register Luxembourg section B number 74,385; and whose articles of association have been amended for the last time by deed drawn up on the 20th of October, 2000, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 1,072,248 (one million seventy-two thousand two hundred and forty-eight) «A» ordinary shares, by 31,000 (thirty-one thousand) «B» ordinary shares and by 5,805,304 (five million eight hundred five thousand three hundred and four) preference shares, each of them of EUR 25.- (twenty-five Euros) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 7,500,000.- (seven million and five hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 172,713,800.- (one hundred seventy-two million seven hundred thirteen thousand and eight hundred Euros) to EUR 180,213,800.- (one hundred eighty million two hundred thirteen thousand and eight hundred Euros) by the issue of 46,753 (forty-six thousand seven hundred fifty-three) new «A» ordinary shares

and 253,247 (two hundred fifty-three thousand two hundred forty-seven) new preference shares having each a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros).

2. - Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all new shares by contribution in kind of shares.

3. - Acceptation by the managers of FL SELENIA, S.à r.l.

4. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 347,500.- (three hundred and fourty-seven thousand and five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 180,213,800.- (one hundred eighty million two hundred thirteen thousand and eight hundred Euros) to EUR 180,561,300.- (one hundred eighty million five hundred and sixty-one thousand and three hundred Euros) by the issue of 13,900 (thirteen thousand and nine hundred) new «B» ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

5. - Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in cash.

6. - Amendment of article eight of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued share capital by EUR 7,500,000.- (seven million and five hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 172,713,800.- (one hundred seventy-two million seven hundred thirteen thousand and eight hundred Euros) to EUR 180,213,800.- (one hundred eighty million two hundred thirteen thousand and eight hundred Euros) by the issue of 46,753 (forty-six thousand seven hundred fifty-three) new 'A' ordinary shares and 253,247 (two hundred fifty-three thousand two hundred forty-seven) new preference shares having each a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 300,000 (three hundred thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, of DH PROJECTS, S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg representing 4,18% of the share capital of this latest company.

Second resolution

The partners accept the subscription of all the 46,753 (forty-six thousand seven hundred fifty-three) new «A» ordinary shares and the 253,247 (two hundred fifty-three thousand two hundred forty-seven) new preference shares by the following companies:

Limited partnerships subscribers:

1) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 7,792 «A» ordinary shares and 42,203 preference shares;

2) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 898 «A» ordinary shares and 4,865 preference shares;

3) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 15,574 «A» ordinary shares and 84,361 preference shares;

4) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 3,388 «A» ordinary shares and 18,353 preference shares;

5) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 989 «A» ordinary shares and 5,356 preference shares;

6) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 2,202 «A» ordinary shares and 11,926 preference shares;

7) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,510 «A» ordinary shares and 8,179 preference shares;

8) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 272 «A» ordinary shares and 1,473 preference shares;

9) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,023 «A» ordinary shares and 5,541 preference shares;

10) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,246 «A» ordinary shares and 6,750 preference shares;

11) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 2,100 «A» ordinary shares and 11,377 preference shares;

12) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 2,085 «A» ordinary shares and 11,293 preference shares;

13) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 2,106 «A» ordinary shares and 11,408 preference shares;

14) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,965 «A» ordinary shares and 10,646 preference shares;

15) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,963 «A» ordinary shares and 10,632 preference shares;

16) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 265 «A» ordinary shares and 1,386 preference shares;

17) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 31 «A» ordinary shares and 169 preference shares.

Co-investor subscriber

OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, for 1,353 «A» ordinary shares and 7,329 preference shares.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the 18 (eighteen) afore named companies, here represented by Mr Patrick van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the 46,753 (forty-six thousand seven hundred fifty-three) new 'A' ordinary shares and the 253,247 (two hundred fifty-three thousand two hundred forty-seven) new preference shares and to fully pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

300,000 (three hundred thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, of DH PROJECTS, S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, representing 4,18% of the share capital of this latest company, this contribution being valued at EUR 7,500,000.- (seven million and five hundred thousand Euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contributor's ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of the shareholders' register of the concerned company and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation.

Effective implementation of the contribution

DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED and OFFICERS NOMINEES LIMITED, contributors prenamed, here represented as stated hereabove, declare that:

- there are together the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party;
- FL SELENIA, S.à r.l., previously named VISCHIO, S.à r.l., is already and still currently owner of 95.82% (ninety-five point eighty-two percent) of the shares of DH PROJECTS, S.à r.l.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of FL SELENIA, S.à r.l., here represented by Mr Patrick van Hees, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European United State (Luxembourg), bringing its participation from 95.82%, already owned, to 100% after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Thirth resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 347,500.- (three hundred and fourty-seven thousand and five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 180,213,800.- (one hundred eighty million two hundred thirteen thousand and eight hundred Euros) to EUR 180,561,300.- (one hundred eighty million five hundred sixty-one thousand and three hundred Euros) by the issue of 13,900 (thirteen thousand and nine hundred) new «B» ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Fourth resolution

It is decided to admit to the subscription of the 13,900 (thirteen thousand and nine hundred) new «B» ordinary shares:

- 1) Mrs Enrica Chiantelassa, 10 Via Aosta, Candia Canavese, Turin, Italy, for two thousand «B» ordinary shares 2,000
- 2) Mr Renato Burza, 7 Vicolo Quaro, Montalto Dora, Turin, Italy, for eight thousand and eight hundred «B» ordinary shares. 8,800

3) Mr Alfio Bonciolini, 16 Via Cueno, Turin, Italy, for two thousand and four hundred «B» ordinary shares . . .	2,400
4) Mrs Daniela Maria Lucia Savio, 181 Via Nizza, Turin, Italy, for seven hundred «B» ordinary shares	700
Total: 13,900 (thirteen thousand and nine hundred) «B» ordinary shares.	13,900

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by virtue of the aforementioned proxies; declared to subscribe to the 13,900 (thirteen thousand and nine hundred) new «B» ordinary shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 347,500.- (three hundred forty-seven thousand and five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend articles 8.1. and 8.2. of the articles of incorporation to read as follows:

8.1. The company's capital is set at EUR 180,561,300.- (one hundred eighty million five hundred sixty-one thousand and three hundred Euros).

8.2. It is represented by 1,119,001 (one million one hundred and nineteen thousand and one) «A» ordinary shares, by 45,400 (forty-five thousand and four hundred) «B» ordinary shares and by 6,058,551 (six million fifty-eight thousand five hundred fifty-one) preference shares, each of them of EUR 25.- (twenty-five Euros) and fully paid up.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three hundred and twenty thousand Luxembourg francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FL SELENIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.385, constituée suivant acte reçu le 14 février 2000; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 20 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.072.248 (un million soixante-douze mille deux cent quarante-huit) parts sociales ordinaires «A», 31.000 (trente et un mille) part sociales ordinaires «B» et par 5.805.304 (cinq millions huit cent cinq mille trois cent quatre) part sociales préférentielles de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 172.713.800,- (cent soixante-douze millions sept cent treize mille huit cents Euros) à EUR 180.213.800,- (cent quatre-vingt millions deux cent treize mille huit cent Euros) par l'émission de 46.753 (quarante-six mille sept cent cinquante-trois) nouvelles actions «A» ordinaires et 253.247 (deux cent cinquante-trois mille deux cent quarante-sept) nouvelles actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2. - Souscription, intervention des souscripteurs et libération intégrale de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

3. - Acceptation par les gérants de FL SELENIA, S.à r.l.

4. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 347.500,- (trois cent quarante-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 180.213.800,- (cent quatre-vingt millions deux cent treize mille huit cents Euros) à EUR 180.561.300,- (cent quatre-vingt millions cinq cent soixante et un mille trois cents Euros) par l'émission de 13.900 (treize mille neuf cents) nouvelles actions «B» ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

5. - Souscription, intervention des souscripteurs et libération intégrale de toutes les actions nouvelles par apport en numéraire.

6. - Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 172.713.800,- (cent soixante-douze millions sept cent treize mille huit cents Euros) à EUR 180.213.800,- (cent quatre-vingt millions deux cent treize mille huit cents Euros) par l'émission de 46.753 quarante-six mille sept cent cinquante-trois nouvelles actions «A» ordinaires et 253.247 (deux cent cinquante-trois mille deux cent quarante-sept) nouvelles actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement libérées par un apport réalisé en nature de 300.000 actions de DH PROJECTS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et représentant 4,18% du capital social de cette société.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription de 46.753 (quarante-six mille sept cent cinquante-trois) nouvelles actions «A» ordinaires et 253.247 (deux cent cinquante-trois mille deux cent quarante-sept) nouvelles actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune par:

Souscripteurs Limited Partnerships

- 1) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 7.792 parts sociales ordinaires «A» et 42.203 parts sociales préférentielles;
- 2) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 898 parts sociales ordinaires «A» et 4.865 parts sociales préférentielles;
- 3) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 15.574 parts sociales ordinaires «A» et 84.361 parts sociales préférentielles;
- 4) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 3.388 parts sociales ordinaires «A» et 18.353 parts sociales préférentielles;
- 5) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 989 parts sociales ordinaires «A» et 5.356 parts sociales préférentielles;
- 6) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 2.202 parts sociales ordinaires «A» et 11.926 parts sociales préférentielles;
- 7) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 1.510 parts sociales ordinaires «A» et 8.179 parts sociales préférentielles;
- 8) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 272 parts sociales ordinaires «A» et 1.473 parts sociales préférentielles;
- 9) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 1.023 parts sociales ordinaires «A» et 5.541 parts sociales préférentielles;
- 10) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 1.246 parts sociales ordinaires «A» et 6.750 parts sociales préférentielles;
- 11) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 2.100 parts sociales ordinaires «A» et 11.377 parts sociales préférentielles;
- 12) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 2.085 parts sociales ordinaires «A» et 11.293 parts sociales préférentielles;
- 13) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 2.106 parts sociales ordinaires «A» et 11.408 parts sociales préférentielles;
- 14) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 1.965 parts sociales ordinaires «A» et 10.646 parts sociales préférentielles;
- 15) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 1.963 parts sociales ordinaires «A» et 10.632 parts sociales préférentielles;
- 16) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 256 parts sociales ordinaires «A» et 1.386 parts sociales préférentielles;
- 17) DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 31 parts sociales ordinaires «A» et 169 parts sociales préférentielles.

Souscripteur - Co-investisseur

OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, Royaume Uni, 1.353 parts sociales ordinaires «A» et 7.329 parts sociales préférentielles.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes les 18 (dix-huit) sociétés prédésignées, ici représentées en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquelles ont déclaré souscrire aux 46.753 (quarante-six mille sept cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales ordinaires «A» et aux 253.247 (deux cent cinquante-trois mille deux cent quarante-sept) nouvelles parts sociales préférentielles et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

300.000 (trois cent mille francs) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros), chacune, de DH PROJECTS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représentant 4,18% du capital social de cette société, cet apport étant évalué à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros).

Preuve de la propriété

Preuve de la propriété dans le chef des apporteurs et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un registre des actionnaires de la société concernée et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle.

Réalisation effective de l'apport

DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED and OFFICERS NOMINEES LIMITED, apporteurs ici représentés comme ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls plein propriétaires de ces parts sociales et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- FL SELENIA, S.à r.l., est déjà et encore propriétaire de 95,82% (quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-deux pour cent) des actions de DH PROJECTS, S.à r.l.

Intervention du gérant

Est alors intervenu les gérants de la société FL SELENIA, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Luxembourg), portant sa participation de 95,82%, déjà détenue, à 100% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 347.500,- (trois cent quarante-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 180.213.800,- (cent quatre-vingt millions deux cent treize mille huit cents Euros) à EUR 180.561.300,- (cent quatre-vingt millions cinq cent soixante et un mille trois cents Euros) par l'émission de 13.900 (treize mille neuf cents) nouvelles parts sociales «B» ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Quatrième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 13.900 (treize mille neuf cents) nouvelles parts sociales «B» ordinaires:

1) Madame Enrica Chiantelassa, 10 Via Aosta, Candia Canavese, Turin, Italie, pour deux mille parts sociales ordinaires «B»	2.000
2) Monsieur Renato Burza, 7 Vicolo Quaro, Montalto Dora, Turin, Italie, pour huit mille huit cents parts sociales ordinaires «B»	8.800
3) Monsieur Alfio Bonciolini, 16 Via Cueno, Turin, Italie, pour deux mille quatre cents parts sociales ordinaires «B»	2.400
4) Madame Daniela Maria Lucia Savio, 181 Via Nizza, Turin, Italy, pour sept cents parts sociales ordinaires «B»	700
Total: treize mille neuf cents parts sociales ordinaires «B»	13.900

Interventions - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant; ont déclaré souscrire aux 13.900 (treize mille neuf cents) nouvelles parts sociales «B» ordinaires, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 347.500,- (trois cent quarante-sept mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

8.1. Le capital social de la société est fixé à EUR 180.561.300,- (cent quatre-vingt millions cinq cent soixante et un mille trois cents Euros).

8.2. Il est représenté par 1.119.001 (un million cent dix-neuf mille et une) parts sociales ordinaires «A», 45.400 (quarante-cinq mille quatre cents) parts sociales ordinaires «B» et par 6.058.551 (six millions cinquante-huit mille cinq cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois cent vingt mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 127S, fol. 60, case 5. – Reçu 140.181 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

J. Elvinger.

(03953/211/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 1, Hohenhof.

R. C. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand, on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Antonio Perez, chief executive officer, residing in Gémenos, represented by Mrs Blandine Cordier, «Directeur droit des sociétés», residing in Aix-en-Provence, pursuant to a proxy given under private seal on thirteenth December, 2000 (the proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered therewith) the appearing person acting in its capacity as attorney in fact of the chief executive officer of the Company acting pursuant to resolutions of the board of directors of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Aerogolf Center, 1 Hohenhof, L- 2633 Senningerberg, Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, as a société à responsabilité limitée on 6th December, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 on the 4th February, 2000.

The Company was transformed into a société anonyme by deed of Maître Gérard Lecuit prenamed on 1st February, 2000, published in the Mémorial n° 363 on the 20th May, 2000.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time on 5th December 2000 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

Further to the above the appearing party is acting pursuant to resolutions of the board of directors of, 7th December 2000 and 13th December 2000, an extract of the aforementioned resolutions of the board of directors after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in such capacities, requested the notary to state its declarations as follows:

I. Article 5 of the articles of incorporation provides as follows:

«[...]

5.2. The authorised capital is fixed at four hundred million Euros (EUR 400,000,000) consisting of two billion (2,000,000,000) shares, of no nominal value.

Out of the authorised share capital the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 10th November 2000 (y) for issues of shares reserved pursuant to item (v) in 5.2.1. below as set out therein and (z) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after such date (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).

5.2.1. Out of the authorised share capital the following items (i) to (v) shall be reserved with no preemption rights for:
[...]

(v) the issue of a total number of a maximum of up to thirty million (30,000,000) shares without nominal value in relation to public offering(s) of shares to take place prior to 5th December, 2005.

[...]»

II. The current issued share capital of the Company is set at one hundred and nineteen million one hundred and ninety three thousand nine hundred and eleven point six Euros (EUR 119,193,911.6) consisting of five hundred and ninety five million nine hundred and sixty nine thousand five hundred and fifty eight (595,969,558) shares in registered form without nominal value.

III. On the basis of the powers given to the board of directors of the Company as set out under I above, the board of directors of the Company has in its resolutions referred to above resolved to issue fifteen million (15,000,000 shares) against payment of a total amount of Euros eighty four million and one hundred and fifty thousand (EUR 84,150,000).

In relation to the above issue of shares the board of directors has delegated to the appearing party the power to receive payment for shares to be issued by the Company, to issue such shares and to record before a notary the issue of shares in the Company, the consequential increase of share capital and the amendment of the articles of incorporation of the Company.

The cash contribution set out above has been accepted in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company and the shares issued have been subscribed against the contribution in cash of Euros eighty four million one hundred and fifty thousand (EUR 84,150,000).

The contribution in cash to the Company has been allocated as follows: out of the total contribution in cash of Euro eighty four million one hundred and fifty thousand (EUR 84,150,000), Euros three million (EUR 3,000,000) have been allocated to the share capital account and Euros eighty one million one hundred and fifty thousand (EUR 81,150,000) have been allocated to the share premium account.

Evidence of payment to the Company of such contribution in cash was given to the undersigned notary.

IV. As a result of the preceding increases of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The subscribed capital is set at one hundred twenty two million one hundred ninety three thousand nine hundred eleven point six Euros (Euro 122,193,971.6) consisting of six hundred ten million nine hundred sixty nine thousand five hundred fifty eight (610,969,558) shares in nominative form of no nominal value.»

V. The increase of the share capital was valued at three billion three hundred ninety-four million six hundred two thousand and six hundred Luxembourg francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at thirty-four million and two hundred thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Antonio Perez, administrateur-délégué, demeurant à Geménos, représenté par Mme Blandine Cordier, «Directeur droit des sociétés», demeurant à Aix-en-Provence, sur base d'une procuration donnée sous seing privé le 13 décembre 2000 (ladite procuration qui ayant été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée à cet acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), la personne comparante agissant en sa qualité de mandataire de l'administrateur-délégué agissant sur base de résolutions du conseil d'administration de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, Aerogolf Center, 1, rue Hohenhof, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, comme une société à responsabilité limitée en date du 6 décembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 120 le 4 février 2000. La Société a été transformée en une société anonyme suivant acte reçu de Maître Gérard Lecuit, prénommé le 1^{er} février 2000, publié au Mémorial n° 363 le 20 mai 2000.

Les statuts ont été modifiés à diverses reprises et en dernier lieu en date du 5 décembre 2000 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

En outre, le comparant agit en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise le 7 décembre 2000 et le 13 décembre 2000, des extraits des décisions du conseil d'administration susmentionnées ayant été signés ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant resteront annexés à cet acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. L'article 5 des statuts dispose comme suit:

«[...]

5.2 Le capital autorisé s'élève à quatre cents millions d'Euros (EUR 400.000.000) divisé en deux milliards (2.000.000.000) actions sans valeur nominale.

A l'intérieur du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) de 5.2.1 ci-dessous le 5^e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2000 (y) pour toute émission d'actions réservées conformément au point (v) de 5.2.1 tel que déterminé en ce point 5.2.1 (v) et (z) pour toute autre émission d'actions conformément à 5.2.2 ci-dessous au 3^e anniversaire après cette date (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).

5.2.1 Du capital autorisé les points suivants (i) à (iv) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

[...]

(v) l'émission d'un maximum de trente millions (30.000.000) d'actions sans valeur nominale dans le cadre d'offre(s) publique(s) d'actions avant le 5 décembre 2005.

[...]»

II. Le capital social actuellement émis de la Société s'élève à cent dix-neuf millions cent quatre-vingt treize mille neuf cent et onze virgule six Euros (EUR 119.193.911,6) divisé en cinq cent quatre-vingt quinze millions neuf cent soixante neuf mille cinq cent et cinquante huit (595.969.558) actions nominatives sans valeur nominale.

III. Sur base des pouvoirs octroyés au conseil d'administration de la Société tels que déterminés sous I. ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a par ces décisions susmentionnées décidé d'émettre quinze millions (15.000.000) d'actions contre l'apport en numéraire de quatre-vingt quatre millions cent cinquante mille Euros (EUR 84.150.000).

En relation avec l'émission d'actions susmentionnée le conseil d'administration a délégué au comparant le pouvoir de recevoir paiement pour les actions à émettre par la Société, d'émettre ces actions et de faire acter devant notaire l'émission des actions de la Société, l'augmentation de capital subséquente et la modification des statuts de la Société.

L'apport en numéraire décrit ci-dessus a été accepté conformément avec l'article 5 des statuts de la Société et les actions émises ont été souscrites en contrepartie de l'apport en numéraire de quatre-vingt quatre millions cent cinquante mille Euros (EUR 84.150.000).

L'apport en numéraire à la Société a été affecté comme suit: de l'apport total en numéraire de quatre-vingt-quatre millions cent cinquante mille Euros (EUR 84.150.000), trois millions d'Euros (EUR 3.000.000) ont été affectés au compte capital social et quatre-vingt-un millions cent cinquante mille Euros (EUR 81.150.000) ont été attribués au compte prime d'émission.

La preuve du paiement à la Société de cet apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire.

IV. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié de manière à lire comme suit:

«Le capital souscrit s'élève à cent vingt deux millions cent quatre-vingt-treize mille neuf cent onze virgule six Euros (EUR 122.193.911,6) divisé en six cent dix millions neuf cent soixante neuf mille cinq cent cinquante huit (610.969.558) actions nominatives sans valeur nominale.»

VI. L'augmentation du capital social est évaluée à trois milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent deux mille six cents francs luxembourgeois.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à trente-quatre millions deux cent mille francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; il est spécifié qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Perez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 127S, fol. 40, case 1. – Reçu 33.946.026 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J. Elvinger.

(03965/211/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FINCORP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat reportés:	1.063.760,- CHF
Bénéfice de l'exercice:	394.418,- CHF
	<hr/>
	1.458.178,- CHF
./. Affectation réserve légale:	20.000,- CHF
	<hr/>
Report à nouveau:	1.438.178,- CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03951/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FINCORP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat reportés:	1.438.178,- CHF
Perte de l'exercice:	- 2.711.782,- CHF
	<hr/>
Report à nouveau:	- 1.273.604,- CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03952/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FOREST PAPETERIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001

FOREST PAPETERIES S.A.

Signature

(03954/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 39.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2000

Messieurs Angelo De Bernardi, Jean-Marc Heitz et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Pour extrait sincère et conforme

G.R. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03973/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FREEMIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2001

La démission de Madame Elisabetta Pinto, commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FREEMIND HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03956/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.577.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(03967/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.577.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 octobre 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Madame Elisabetta Pinto est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03968/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GREEN PARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 60.084.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03975/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FROMAGERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 18.225.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2001, vol. 318, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FROMAGERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(03957/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

FUTURE DREAMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

FUTURE DREAMS HOLDING S.A.

Signature

(03958/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GALERIE KOH-I-NOOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8078 Bertrange, 4, rue Kleischter.
R. C. Luxembourg B 29.040.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

R. Thill.

(03959/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GENERAL EXPORT, Société à responsabilité limitée.

Par la présente, le siège de la société à responsabilité limitée GENERAL EXPORT au 23, rue Principale à L-8383 Koerich est dénoncé et ce avec effet au 31 décembre 2000.

Koerich, le 2 janvier 2001.

Pour SARNIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Capellen, le 9 janvier 2001, vol. 196, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(03966/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 64.101.

La société civile KPMG Audit avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2001.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03976/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

HUTCHISON 3G NETHERLANDS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 75.894.

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of HUTCHISON 3G NETHERLANDS INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, trade register Luxembourg section B number 75.894 incorporated by deed dated on 9 May 2000, published in the Mémorial C number 671 of 19 September 2000; and whose articles of association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the Company's business year closing date, from October 31st to December 31st.

2) To fix the next closing date year on December 31st, 2000.

3) To amend articles 13 and 14 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's business year closing date, from October 31st to December 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on May 9th, 2000, to December 31st, 2000.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 13 and 14 of the articles of incorporation and to give it the following wording:

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HUTCHISON 3G NETHERLANDS INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, R. C. Luxembourg 75.894, constituée suivant acte reçu le 9 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 671 du 19 septembre 2000; dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 octobre au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2000.
- 3) Modifier les articles 13 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 octobre au 31 décembre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2000, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 9 mai 2000 se termine le 31 décembre 2000.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 127S, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

J. Elvinger.

(03986/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

HUTCHISON 3G NETHERLANDS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 75.894.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(03987/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.

GRAPHIC TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7452 Lintgen, 26, rue Kasselt.

R. C. Luxembourg B 29.043.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2001.

Signatures.

(03974/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2001.
